



PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 30.04.2020

La séance est ouverte sous la présidence de M. Bernard FISCHER, Maire d'Obernai.

Etaient Présents :

- OBERNAI

OBRECHT Isabelle, Adjointe,
ROTH Paul, Adjoint,
SCHMITZ Pierre, Adjoint,
VOLTZ Anita, Adjointe,
STAHL Jean-Jacques, Adjoint,
DEHON Elisabeth, Conseillère Municipale
WEILER Christian, Conseiller Municipal,
SUHR Isabelle, Conseillère Municipale,
FREYERMUTH Bruno, Conseiller Municipal,
AJTOUH Séverine, Conseillère Municipale,

- BERNARDSWILLER

KLEIN Raymond, Maire,
HIRTZ Edith, Adjointe,
MAEDER Pascal, Adjoint,

- INNENHEIM

KOENIG Alphonse, Maire,
GERLING Sandra, Adjointe,
JULLY Jean-Claude, Adjoint,

- KRAUTERGERSHEIM

HOELT René, Maire, Vice-Président,
WEBER Corinne, Adjointe,
LEHMANN Denis, Adjoint,

- MEISTRATZHEIM

WEBER André, Maire, Vice-Président,
GEWINNER Myriam, Adjointe,

- NIEDERNAI

SCHMITT Jeanine, Maire, Vice-Présidente,
JOLLY Dominique, Adjoint,

Etaient absents et excusés :

- OBERNAI

SCHNEIDER Philippe, Conseiller Municipal, procuration à
FISCHER B.
GEIGER Valérie, Adjointe,

MEISTRATZHEIM

FRITSCH Paul, Conseiller Municipal, procuration à JULLY J-C.

NIEDERNAI

DOUNIAU Patrick, Conseiller Municipal, procuration à
JOLLY D.,



- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2020

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 est validé, par les membres du Conseil de Communauté.

- SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2019 (à régulariser après l'état d'urgence)



LES DÉLIBÉRATIONS

1. Organisation exceptionnelle du conseil de communauté dans le cadre de la crise sanitaire de Covid-19 – Exposé des modalités de tenue de séance :

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dite « loi Chevènement » dans sa version consolidée le 1er janvier 2013,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dans sa version consolidée le 1er janvier 2013,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des installations locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile et notamment l'Arrêté Préfectoral en date du 29 décembre 2017,

CONSIDÉRANT la nécessité d'organiser à distance la réunion du Conseil de Communauté du 30 avril 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile pendant l'état d'urgence sanitaire,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Résultat du vote :

Pour : 27 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

- 1) **DE RETENIR** l'audioconférence pour l'organisation de la réunion du Conseil de Communauté. L'outil utilisé est Life Size Cloud permettant de sécuriser un maximum le Conseil de Communauté de la CCPO par un service fiable,
 - 2) **DE PRENDRE ACTE** que le quorum est fixé pendant la durée de l'état d'urgence au tiers des membres des organes délibérants et que le quorum s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés,
 - 3) **DE PRENDRE ACTE** que les membres peuvent également être porteurs de deux pouvoirs,
 - 4) **DE PRENDRE ACTE** que le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile :
 - a envoyé les convocations par voie électronique et par courrier à l'ensemble des membres du Conseil de Communauté dans le délai règlementaire d'un jour franc pendant l'état d'urgence sanitaire,
 - a fait un appel nominal des membres du Conseil de Communauté afin d'identifier les participants et vérifier que le quorum est atteint.
 - 5) **DE PRENDRE ACTE** que les débats sont accessibles en direct au public et que l'audioconférence est rediffusée en direct sur un support de diffusion autorisé,
 - 6) **DE PRENDRE ACTE** que l'audioconférence est enregistrée et que les débats sont retranscrits dans un procès-verbal de séance,
 - 7) **DE PRENDRE ACTE** que le scrutin est public et est organisé par un appel nominal,
 - 8) **DE PRENDRE ACTE** qu'en cas de demande de vote secret, le Président reporte ce point à l'ordre du jour à une réunion ultérieure à l'issue de l'état d'urgence sanitaire,
 - 9) **DE PRENDRE ACTE** que toute question ou intervention concernant les points mis à l'ordre du jour ne peut se faire qu'oralement et que l'autorisation de prise de parole est donnée par le Président. Chaque élu est invité à couper son micro lorsqu'il n'a pas la parole dans le but de faciliter le débat démocratique,
 - 10) **DE PRENDRE ACTE** que les candidats élus au premier tour dont l'entrée en fonction est différée sont destinataires de la copie de l'ensemble des décisions prises sur le fondement de l'article L.2122-22 du CGCT et ce, jusqu'à leur installation.
2. **Délégations permanentes du Président – Articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte rendu d'information au 20 avril 2020 :**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dite « loi Chevènement » dans sa version consolidée le 1er janvier 2013,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dans sa version consolidée le 1er janvier 2013,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5211-9 portant délégation des attributions de l'Assemblée Délibérante au Président,

VU la délibération n° 2014/02/07 en date du 16 avril 2014 portant délégation des attributions de l'Assemblée Délibérante au Président,

VU la délibération n° 2017/01/08 en date du 15 février 2017 portant modification des délégations des attributions de l'Assemblée Délibérante au Président,
PREND ACTE,

du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Président sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.5211-10 du CGCT :

- 1) Attribution du marché de travaux pour la mise en conformité des déchèteries au titre des ICPE à l'entreprise SUEZ EAU FRANCE – 16 place de l'Iris 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX pour un montant total de 6 690,28 € HT soit 8 028,33 € TTC :
 - Création d'une déconnexion entre les bassins de rétention et le réseau de collecte : 1 742,04 € HT soit 2 090,45 € TTC pour les 2 sites,
 - Ajout d'un poteau incendie : 4 948,24 € HT soit 5 937,88 € TTC sur le site d'Obernai (DP n°2020/03),
- 2) Attribution du marché public pour les travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable mixte agricole/cyclable entre Bernardswiller et Ottrott à l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 329 740,00 € HT soit 395 688,00 € TTC (DP n°2020/04),
- 3) Attribution d'une subvention de 250 € à l'association Mathématiques Sans Frontières au titre de l'année 2020 (DP n°2020/05),
- 4) Versement d'une cotisation de 500 € à l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin au titre de l'année 2020 (DP n°2020/06),
- 5) Attribution d'une subvention à la Mission Locale Bruche-Mossig-Piémont de 18 931 € pour l'exercice 2020 sur la base de 1 € par habitant (DP n°2020/07),
- 6) Versement d'une cotisation de 70 € à l'ADIRA au titre de l'année 2020 (DP n°2020/08),
- 7) Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'APERO pour l'exercice 2020 (DP n°2020/09),
- 8) Attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association ALT pour l'année 2020, en faveur des permanences du Point d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes organisées au Centre Arthur Rimbaud à Obernai (DP n°2020/10),
- 9) Attribution du marché public de travaux de démontage des saunas et de pose d'habillage pour les fauteuils infra rouges à l'entreprise GT AGENCEMENT – 6 rue du Maréchal FOCH – 67 880 KRAUTERGERSHEIM pour un montant total de 9 164,17 € HT soit 10 997,00 € TTC (DP n°2020/11),
- 10) Attribution d'une subvention à l'AMIGO de 600 € sur la base de 50 € par agent (12 agents présents en 2020 à la CCPO) (DP n°2020/12),
- 11) Attribution sous couvert du mandat de maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Obernai du lot n°2 « renforcement des réseaux d'assainissement rue de la Sablière à Obernai », à l'opérateur économique DENNI LEGOLL – 61 route de Rosheim – 67870 GRIESHEIM PRES MOLSHEIM pour un montant total de 60 256,00 € HT (DP n°2020/13),
- 12) Attribution du marché de travaux de pré fibrage de la ZA du Bruch à Meistratzheim à l'opérateur ROSACE pour un montant de 5 553,00 € HT soit 6 663,60 € TTC (DP n°2020/14),
- 13) Attribution de l'accord cadre relatif au nettoyage des locaux périscolaires de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile à la société SERNET située 1 rue de l'Ardèche 67100 STRASBOURG pour un montant de 30,00 € HT soit 36,00 € TTC de l'heure de nettoyage et ce, sans dépasser 20 000 € sur la durée totale du marché (DP n°2020/15),
- 14) Avenant n° 2 pour le lot n°1 « peinture » de l'accord cadre relatif à l'entretien et à la réfection des périscolaires de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (DP n°2020/16),
- 15) Attribution du marché public de pose de raccordement électrique des saunas à l'Espace Aquatique L'O à Société OBRECHT et Fils – 15 rue du Thal – 67210 OBERNAI pour un montant de 6 340 € HT soit 7 608 € TTC (DP n°2020/17),
- 16) Attribution d'une subvention de 150 € à Alsace Destination Tourisme pour l'exercice 2020 (DP n°2020/18),

- 17) Attribution du marché public pour le diagnostic écologique en milieu naturel – encadrement et suivi de chantier de piste cyclable d'un itinéraire cyclable mixte agricole/cyclable entre Bernardswiller et Ottrott à la Société ECOLOR pour un montant total de 8 450,00 € HT soit 10 140,00€ TTC (DP n°2020/19),
- 18) Attribution du marché public de travaux électriques à l'Espace Aquatique L'O pour la réfection des faux plafonds à Société OBRECHT et Fils – 15 rue du Thal - 67210 OBERNAI pour un montant de 7 391 € HT soit 8 869,20 € TTC (DP n°2020/20),
- 19) Attribution du marché de travaux pour la réfection des sanitaires du périscolaire Freppel à Obernai à l'entreprise 2R CHAUFFAGE SANITAIRE, 5A sentier de l'EHN, 67210 OBERNAI pour un montant total de 5 690,65 € HT soit 6 828,78 € TTC (DP n°2020/21),
- 20) Attribution du marché public de travaux pour la reprise de certains espaces verts de la déchèterie d'Obernai à l'entreprise LEDERMANN - 47 Grand 'Rue 67880 KRAUTERGERSHEIM pour un montant total de 9 473,95 € HT soit 11 368,74 € TTC (DP n°2020/22),
- 21) Attribution de l'accord cadre à émission de bons de commande relatif à la fourniture de masques de protection de type « chirurgical » et de type « FFP2 » :
- Pour le lot n°1 Fourniture de masques anti projection de type « chirurgical » à la Société VEGEA, 5 avenue Caroline 92210 SAINT CLOUD pour un montant de 44 500 € HT soit 53 400 € TTC,
 - Pour le lot n°2 Fourniture de masques anti projection de type « FFP2 » à la Société SACY TRADING CONSULTING, 28 Impasse des Darbounelles 30700 SAINT-SIFFRET pour un montant de 132 500 € HT soit 159 000 € TTC(DPn°2020/23).

PREND ACTE,

du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Président sur l'exercice du droit de préemption urbain selon les conditions générales posées aux articles L.210-1 et L.300-1 du Code de l'urbanisme, et conformément à la décision d'institution prononcée par délibération du Conseil de Communauté du 15 février 2017 (article L.5211-9 du CGCT), suite au transfert de compétence en matière d'urbanisme :

BERNARDSWILLER

DATE DEPOT	N°	REFERENCES CADASTRALES	DATE DE RENONCIATION
09/01/2020	2020/031/1	Section 26 n°a/7	31/01/2020
27/01/2020	2020/031/2	Section 26 n°197/6 et 225/6	11/02/2020
05/02/2020	2020/031/3	Section 2 n°180/95	28/02/2020
03/03/2020	2020/031/4	Section 27 n°A/293	12/03/2020
03/03/2020	2020/031/5	Section 27 n°B/293	12/03/2020

INNENHEIM

DATE DEPOT	N°	REFERENCES CADASTRALES	DATE DE RENONCIATION
08/01/2020	2020/223/01	Section 3 n°310/92	28/01/2020
22/01/2020	2020/223/02	Section 3 n°349/93, 351/93, 352/93, 350/93	31/01/2020

KRAUTERGERSHEIM

DATE DEPOT	N°	REFERENCES CADASTRALES	DATE DE RENONCIATION
10/01/2020	2020/248/1	Section 2 n°77 et 81	11/02/2020
23/01/2020	2020/248/2	Section 1 n°256/153 et 152	11/02/2020
01/02/2020	2020/248/3	Section 59 n°601/88	11/02/2020
01/02/2020	2020/248/4	Section 59 n°604/88	11/02/2020
01/02/2020	2020/248/5	Section 59 n°605/88	11/02/2020
01/02/2020	2020/248/6	Section 59 n°593/88	11/02/2020
01/02/2020	2020/248/7	Section 59 n°597/88	11/02/2020
01/02/2020	2020/248/8	Section 59 n°600/88	11/02/2020
01/02/2020	2020/248/9	Section 59 n°603/88	11/02/2020
05/02/2020	2020/248/10	Section 59 n°586/88	17/02/2020
05/02/2020	2020/248/11	Section 59 n°587/88	17/02/2020
07/02/2020	2020/248/12	Section 3 n°133	17/02/2020
21/02/2020	2020/248/13	Section 59 n°352	02/03/2020
22/02/2020	2020/248/14	Section 59 n°598/88	02/03/2020
03/03/2020	2020/248/15	Section 2 n°50	12/03/2020
05/03/2020	2020/248/16	Section 59 n°585/88	12/03/2020

MEISTRATZHEIM

DATE DEPOT	N°	REFERENCES CADASTRALES	DATE DE RENONCIATION
23/01/2020	2020/286/1	Section 4 n°75	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/2	Section 4 n°190/80	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/3	Section 4 n°76	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/4	Section 4 n°78	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/5	Section 4 n°83 et 192	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/6	Section 4 n°193/84 et 79	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/7	Section 4 n°194/85	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/8	Section 4 n°195/86	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/9	Section 4 n°89, 196/87, 197/88	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/10	Section 18 n°A/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/11	Section 18 n°D/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/12	Section 18 n°D/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/13	Section 18 n°H/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/14	Section 18 n°I/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/15	Section 18 n°J/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/16	Section 18 n°K/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/17	Section 18 n°L/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/18	Section 18 N°M/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/19	Section 18 n°N/16	07/02/2020

MEISTRATZHEIM

DATE DEPOT	N°	REFERENCES CADASTRALES	DATE DE RENONCIATION
23/01/2020	2020/286/20	Section 18 n°O/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/21	Section 18 n°P/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/22	Section 18 n°Q/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/23	Section 18 n°S/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/24	Section 18 n°T/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/25	Section 18 n°U/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/26	Section 18 n°V/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/27	Section 18 n°X/16	07/02/2020
23/01/2020	2020/286/28	Section 18 n°Y/16	07/02/2020
02/03/2020	2020/286/29	Section 5 n°349/71	12/03/2020

NIEDERNAI

DATE DEPOT	N°	REFERENCES CADASTRALES	DATE DE RENONCIATION
11/02/2020	2020/329/1	Section 63 n°706/355	03/03/2020
11/02/2020	2020/329/2	Section 63 n°705/355	03/03/2020

OBERNAI

DATE DEPOT	N°	REFERENCES CADASTRALES	DATE DE RENONCIATION
07/01/2020	2020/348/3	Section BT n°981/392	17/01/2020
09/01/2020	2020/348/4	Section 71 n°187/66, 188/66, 194/65, 195/67, 197/68	17/01/2020
09/01/2020	2020/348/5	Section 71 n°187/66, 188/66, 194/65, 195/67, 197/68	17/01/2020
14/01/2020	2020/348/6	Section BT n°1180/177 et 1181/177	29/01/2020
14/01/2020	2020/348/7	Section 9 n°116 Scetion 11 n°534	29/01/2020
20/01/2020	2020/348/8	Section 51 n°214/26	29/01/2020
24/01/2020	2020/348/9	Section 2 n°30 Section 3 n°1, 2, 204/130 Section 12 n°153/40, 156/40	30/01/2020
28/01/2020	2020/348/10	Section 11 n°471/18 et 472/18	03/02/2020
28/01/2020	2020/348/11	Section BV n°599/1	03/02/2020
30/01/2020	2020/348/12	Section 72 n°647/168	11/02/2020
05/02/2020	2020/348/13	Section 23 n°201/62	11/02/2020
07/02/2020	2020/348/14	Section 70 n°39	17/02/2020
12/02/2020	2020/348/15	Section BT n°1338/51	17/02/2020
13/02/2020	2020/348/16	Section 7 n°236/10	19/02/2020
14/02/2020	2020/348/17	Section 52 n°(1)/80	19/02/2020
14/02/2020	2020/348/18	Section BV n°452/69	19/02/2020
17/02/2020	2020/348/19	Section BT n°1207/351	27/02/2020

OBERNAI

DATE DEPOT	N°	REFERENCES CADASTRALES	DATE DE RENONCIATION
19/02/2020	2020/348/20	Section BT n°793	28/02/2020
19/02/2020	2020/348/21	Section 10 n°111	28/02/2020
21/02/2020	2020/348/22	Section AC n°157	28/02/2020
19/02/2020	2020/348/23	Section 3 n°60	28/02/2020
02/03/2020	2020/348/24	Section BT n°960/392	10/03/2020
05/03/2020	2020/348/25	Section 18 n°222/10 et section 16 n°179/81	11/03/2020
10/03/2020	2020/348/26	Section 8 n°92	13/03/2020

3. Adhésion au dispositif régional de soutien de soutien à l'économie « Fonds de résistance Grand Est » :

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dite « loi Chevènement » dans sa version consolidée le 1er janvier 2013,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dans sa version consolidée le 1er janvier 2013,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le dispositif d'aide régional Fonds de Résistance Grand Est créé à destination des petites entreprises et associations régionales dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID-19,

VU la délibération n°20CP – 635 du 9 avril 2020 du Conseil Régional Grand Est approuvant la présente convention et créant le dispositif Fonds Résistance Grand Est,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile approuvés par l'Arrêté Préfectoral en date du 29 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière de développement économique,

CONSIDERANT l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19.

**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

Résultat du vote :

Pour : 27 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

- 1) **DE PRENDRE ACTE** de la délibération du Conseil Régional de la Région GRAND EST instituant le "FONDS RESISTANCE GRAND EST", en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la Région GRAND EST,
- 2) **D'ARRETER** la participation forfaitaire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile au "FONDS RESISTANCE GRAND EST" à 2€ par habitant soit 36 714 € comme demandé par la Région GRAND EST,
- 3) **D'AUTORISER** le versement de la participation territoriale de 36 714 € à la Région GRAND EST pour le financement du "FONDS RESISTANCE GRAND EST",
- 4) **D'APPROUVER** le projet de convention annexé à la présente délibération,
- 5) **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dispositif et notamment la convention établie à cet effet par la Région GRAND EST.

4. **Adhésion de principe à la démarche départementale d'achat de masques réutilisables :**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dite « loi Chevènement » dans sa version consolidée le 1er janvier 2013,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dans sa version consolidée le 1er janvier 2013,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « Notre »,

VU la loi n°2020-390 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile approuvés par l'Arrêté Préfectoral en date du 29 décembre 2017,

COMPTE TENU de la saisine et l'initiative départementale pour l'adhésion au dispositif « DES MASQUES POUR TOUS LES BAS-RHINOIS »,

CONSIDERANT la nécessité de protéger la population ainsi que les personnes directement confrontées au virus,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Résultat du vote :

Pour : 27 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

- 1) **DE PRENDRE ACTE** du dispositif d'achats groupés entre le Département du Bas-Rhin et les EPCI du Bas-Rhin intitulé « DES MASQUES POUR TOUS LES BAS-RHINOIS »,
- 2) **D'ADHERER** à la démarche départementale d'achat de masques réutilisables,

- 3) **D'APPROUVER** le déploiement du dispositif dans sa dimension opérationnelle, financière et administrative dans les conditions précitées,
- 4) **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce dispositif.